

Règlement pour Appel à projets OFQJ “Relance jeunesse 2021”

La pandémie mondiale de COVID-19 a ralenti la mobilité internationale du fait de la fermeture des frontières des États. Les acteurs de la coopération ont réinventé leur action en développant **une nouvelle offre numérique**. L'OFQJ s'est engagé dans cette voie (participation en ligne à des événements internationaux, formations et échanges d'expertise en ligne...) **dans l'attente de la reprise des mobilités physiques**.

Pour autant, il importe de préparer ce retour aux mobilités qui contribueront à la relance de la coopération entre la France et le Québec.

Dans cette perspective, l'OFQJ lance **un appel à projets pour susciter l'émergence d'initiatives portées par la jeunesse sur les grands enjeux de société** et les priorités de la coopération franco-québécoise. L'OFQJ apportera ainsi un soutien à des porteurs de projets, avec un accompagnement financier pour les bénéficiaires de 18 à 35 ans, qui mettront en œuvre des actions partenariales de mobilité vers le Québec et ayant un impact positif pour la jeunesse.

Cet appel à projets lancé à l'automne 2020 s'intitule « Relance jeunesse 2021. Comment innover dans la coopération France Québec face aux défis présents et futurs ? ».

Les projets devront s'inscrire dans l'une des thématiques suivantes :

- Formation et insertion des jeunes ayant le moins d'opportunités
- Innovation sociale, culturelle et technologique
- Développement durable des territoires

Les projets n'ayant jamais bénéficié d'un soutien de l'OFQJ seront prioritaires, de même que les projets intégrant une dimension favorisant l'égalité entre les femmes et les hommes.

DEPOT DU PROJET

Le simple fait de déposer et/ou de répondre à un projet fait que le porteur de projet et les candidats associés acceptent les conditions générales de l'OFQJ et le présent règlement.

Critères de recevabilité du projet

- Une dimension franco-québécoise est obligatoire
- L'objectif du projet doit viser l'intérêt général
- Un partenaire québécois au moins doit être impliqué
- Le projet doit être collectif
- Il doit être porté par une personne morale
- Le projet doit impliquer plusieurs bénéficiaires, tous âgés de 18 à 35 ans révolus
- Le siège social de la structure porteuse du projet est obligatoirement en France (associations, organismes sans but lucratif, entreprises, coopératives, organismes publics...)
- Une seule demande de soutien financier par porteur de projet admissible
- Une ou plusieurs mobilités vers le Québec, dont une en 2021, doivent être planifiées
- Un lien avec une ou plusieurs thématiques de l'appel à projets est obligatoire
- Une stratégie de valorisation/communication de l'action doit être présentée
- Tout ou partie du projet doit se dérouler en 2021
- Le financement demandé doit être à hauteur de 70% maximum du budget du projet

Critères de recevabilité des bénéficiaires de la mobilité

- Avoir entre 18 et 35 ans révolus
- Être de nationalité française ou résidant en France depuis plus d'un an
- N'avoir jamais bénéficié d'un soutien de l'OFQJ sera un plus

ÉTUDE DU PROJET

Conditions d'évaluation du projet

Après vérification de la recevabilité des candidatures, les dossiers seront étudiés par un jury d'experts et d'anciens participants aux programmes de l'OFQJ. Seront étudiés plus particulièrement les éléments suivants :

- La qualité de l'initiative
- La pertinence des objectifs
- Le caractère novateur du projet
- Le nombre de bénéficiaires au regard du budget sollicité
- L'émergence d'un nouveau partenariat franco-québécois, inscrit dans la durée
- Le caractère tangible des résultats attendus au Québec et en France

Pièces à fournir

- Formulaire "projet Relance jeunesse 2021" (présentation du projet, nombre de bénéficiaires, planification et mise en œuvre)
- Budget prévisionnel

FINANCEMENT DU PROJET

Montant du soutien

Le montant du soutien accordé par projet est fixé à 2 000 euros minimum et à 20 000 euros maximum.

Cet appel à projets n'est pas cumulable avec les autres programmes de mobilité de l'OFQJ.

L'OFQJ se réserve le droit d'attribuer tout ou partie de la subvention demandée pour les projets retenus.

Les projets pluriannuels seront étudiés prioritairement.

Le montant du soutien accordé par l'OFQJ ne représentera pas plus de 70% maximum du financement du projet.

Dépenses admissibles au soutien OFQJ

Les dépenses réalisées doivent avoir un lien direct avec le projet :

- Transport international entre la France et le Québec en classe économique
- Assurance générale
- Frais de visa et dépenses administratives
- Frais de transport sur les territoires français et québécois
 - Déplacements à l'occasion de rencontres liées au projet (métro, train, bus)
 - Location de voiture ou de minibus selon les besoins
- Hébergement avec facture (hôtel, location d'appartement. Aucune valorisation d'hébergement ne sera acceptée)
- Frais de communication du projet sur facture si réalisée par un prestataire extérieur (hors valorisation interne)
- Frais liés à l'organisation d'événements (hors dépenses de personnels) favorisant le développement de réseaux de coopération et la promotion du projet

Toute dépense non répertoriée dans cette liste doit faire l'objet d'un accord préalable avec l'OFQJ. Seuls les frais réels seront pris en compte lors de l'examen des bilans finaux. Afin de vérifier l'exactitude des dépenses réalisées, il vous sera demandé copie des factures.

Dépenses valorisables dans la part du budget financée par le porteur de projet

- Frais de formation, d'encadrement et de suivi du projet (à hauteur de 10% maximum)

Dépenses non éligibles

- Excédent de bagages
- Frais de fonctionnement et d'investissement
- Salaires et cachets d'artistes
- Frais de déplacement pour des déplacements à l'extérieur de la France et du Québec

Modalités de versement du soutien

- Acompte de 70% au démarrage du projet.
- Solde de 30% versé sur présentation dans un délai de 6 mois maximum après le retour, du bilan d'activités et financier de l'activité réalisée.

BILAN DU PROJET AU RETOUR

Pièces à fournir pour le bilan et le versement du solde du soutien

- Un rapport présentant les retombées détaillées pour les bénéficiaires et pour la coopération franco-québécoise de l'activité
- Le programme détaillé du projet
- Les documents et outils de communication et de promotion du projet
- La liste des participants
- Un bilan financier comprenant l'ensemble des dépenses liées au projet, listées exhaustivement avec copie des factures.

L'OFQJ se réserve le droit de minorer le solde du soutien ou de réclamer le remboursement de tout ou partie de l'acompte en fonction du nombre de participants réalisé par rapport au nombre de participants prévus.

CALENDRIER DE L'APPEL A PROJETS

- Dépôt de projets du 3 novembre 2020 au 31 janvier 2021
- Jury autour du 20 février 2021
- Annonce des lauréats fin février 2021
- Pour les projets pluriannuels, bilan d'étape annuel avant le 31 décembre de l'année en cours
- Évaluation et bilan final à rendre 6 mois au plus tard après la fin du projet

QUI CONTACTER ?

Frédérique Bouyx fbouyx@ofqj.org

Chargée de projets Territoires et Développement de carrière

COMMENT REpondre A L'APPEL A PROJETS ?

- Se rendre sur la page spéciale [Appel à projets Relance jeunesse 2021](#) pour prendre connaissance de l'appel à projets et télécharger les pièces jointes *Formulaire de candidature* et *Modèle de budget*
- [Se connecter à un compte existant](#) ou [créer un nouveau compte OFQJ](#)
- Cliquer sur le lien "Déposer son projet"
- Cocher forme + type "Projet Relance jeunesse 2021"